



(CP-198-15072020)

Dik el-Mehdi, le mercredi 15 juillet 2020

Objet : Précisions concernant les aides françaises aux familles non françaises en difficulté financière

Destinataires : Les Parents des apprenants de tous les Cycles

Chers Parents,

Veillez prendre connaissance des précisions ci-dessous qui vous aideront à remplir le formulaire de demande d'aide, le cas échéant. Elles nous ont été fournies aujourd'hui même par les services français compétents lors d'une réunion tenue à distance :

- Les revenus (fiche de paye) doivent montrer **les revenus annuels entre Juin 2019 et Juin 2020** ;
- Les revenus de **l'année antérieure** sont ceux relatifs à la période entre **Juin 2018 et Juin 2019** ;
- Les revenus (fiche de paye) doivent être fournis en **Livres Libanaises sauf si encaissés autrement** (USD et euros) à condition que l'attestation soit présentée dans la même devise ;
- Pour les métiers libéraux : présenter le formulaire R6 (ou autre officiel) pour prouver le montant des recettes ;
- Les documents justificatifs peuvent être en **Arabe, Français ou Anglais** ;
- Le nom de l'employeur et le **cachet** sont nécessaires sur le formulaire ;
- Si le revenu encaissé est différent de celui de l'attestation de l'employeur, écrire une lettre de motivation expliquant le pourcentage encaissé, la période de cette réduction de salaire et les raisons ;
- Les frais d'écolage sont seulement ceux des **frais de scolarité** ; les autres frais (transport, fournitures...) ne seront pas couverts par l'aide et ne doivent donc pas être indiqués dans les frais d'écolage ;

	frais de scolarité
PS - MS	6 000 000
GS - 11°	5 370 000
10° - 9°	5 610 000
8° - 7°	5 745 000
6° - 5°	6 000 000
4° - 3°	6 420 000
2° - 1° - Terminales	6 870 000



- Pour un emprunt bancaire : une attestation de la banque qui indique le montant restant, le montant des remboursements mensuels et la durée restante de l'emprunt ;
- Patrimoine mobilier : pour les véhicules, indiquer leur valeur en livres libanaises ;
- Certificat médicaux à présenter seulement en cas de maladie durable et si la personne concernée est à la charge de la famille présentant cette demande d'aide ;
- Attestation d'inscription dans un autre établissement : seulement pour les familles qui ont aussi des enfants dans un autre établissement que Champville ;
- Les enseignants de Champville (cadrés ou contractuels) ne sont pas éligibles à cette aide ;
- Les niveaux non homologués ne seront pas aidés (À Champville, il s'agit des classes de Seconde, Première et Terminale Bac Libanais) ;
- Écrire une lettre de motivation pour expliquer les différentes situations qui ne pourront pas être expliquées sur le formulaire ;

Merci de votre attention.



La Direction